

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 2 sur 9

Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

YEUX

Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs ; une conjonctivite peut apparaître en case d'expositions prolongées.

PEAU

Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.

INHALE

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

YEUX

- Si ce produit entre en contact avec les yeux :
- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
 - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
 - Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
 - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

- Si le produit entre en contact avec la peau:
- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
 - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
 - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005
NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 3 sur 9

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
 - Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.
- La décomposition peut produire des fumées toxiques de, oxydes de métal.
Peut émettre des fumées corrosives., chlorure d'hydrogène.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Non connu.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:
Lunettes résistant aux produits chimiques.
Gants:
PVC de type résistant aux produits chimiques.
Respirateur:
Particulaire

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Nettoyer immédiatement les éclaboussures.
- Eviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.
- Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières.
- Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière.
- Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer.
- Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 4 sur 9

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MAJEURES

Risque modéré.

- ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone.
- Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.
- Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.
- Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.
- Récupérer autant de produit que possible.
- SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.
- TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.
- En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences.

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



+ + + + + +

+: *Peuvent être stockés ensemble*

O: *Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*

X: *Ne doivent pas être stockés ensemble*

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.
- NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
- NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.
- Eviter un contact avec un matériel incompatible.
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
- Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
- Eviter les dommages physiques des containers.
- Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être nettoyés séparément.
- Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Utiliser des conditions de travail appropriées.
- Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
- L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 5 sur 9

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

STOCKAGE

Sac en papier multi pli scellé par un lien en plastic or heavy gauge plastic bag ériefiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.
Emballage conforme aux règles du fabricant.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Inconnu.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

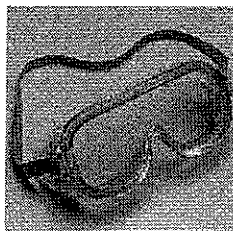
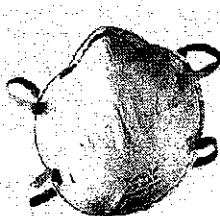
Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TW, F/Ct
France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)	sodium chloride ()		10,5 a					

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives sous les numéros CAS ou Chemwatch (CW) suivants

- Aquarium Salt: Aucune données disponibles pour CW:4658-36
- chlorure-de-sodium-: Aucune données disponibles pour CAS:7647-14-5

PROTECTION INDIVIDUELLE



YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 6 sur 9

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

AUTRE

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

- Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés ; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.
- Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée.

Une telle protection peut consister en:

- (a) : respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
- (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
- (c): masques pour air-frais.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contamineur.

Type de Contaminant:

Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d' air rapide)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d' air très rapide)

Vitesse de l' air:

1- 2.5 m/s (200- 500 f/min.)

2.5- 10 m/s (500- 2000 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l' intervalle

- 1 : Courants d' air minimum dans la pièce ou favorables à la capture
- 2 : des contamineurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.
- 3 : Intermittent, faible production
- 4 : Large console ou grande masse d' air en mouvement

Valeur haute de l' intervalle

- 1 : courants d' air perturbant la pièce
- 2 : Contamineurs à faible toxicité
- 3 : Forte production, usage intensif
- 4 : Petite console de contrôle uniquement

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 7 sur 9

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 f/min.) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Partiellement Miscible

pH (1% solution): Pas Applicable

Composé volatile (%vol): Pas Applicable

Densité relative de vapeur (air=1): Pas Applicable

Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Applicable

Température d'auto-combustion (°C): Pas Applicable

État: Solide divisé

Point/intervalle d'ébullition (°C): 1465

Densité relative (eau=1): 2.16

pH (comme fourni): Pas Applicable

Pression de vapeur (kPa): 0.32 @ 747 deg C

Taux d'évaporation: Pas Applicable

Point d'éclair (°C): Pas Applicable

Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Ap

Temp de décomposition (°C): Pas Disponible

Viscosité: Pas Applicable

APPARENCE

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aquarium Salt

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

CHLORURE-DE-SODIUM-:

TOXICITÉ

Orale (rat) HDL50: 3000 mg/kg

Orale (humain) DLLo: 12357 mg/kg/23d

Oral Lowest Toxic Dose (Human): 8.2 mg/kg Eye

(rabbit):100 mg/24h - Modéré

IRRITATION

Peau (lapin): 500 mg/24h - Doux

Yeux (lapin): 10 mg - Modéré

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005
NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36
CD 2006/3 Page 8 sur 9

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée pour Aquarium Salt.

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucune solution de traitement n'a pu être trouvée.
- Traiter par : Enfouissement dans un lieu autorisé ou Incinération dans un appareil approuvé (après un mélange avec un produit combustible adéquat).
- Décontaminer les containers vides. Suivre les mesures de sécurité des étiquettes jusqu'à ce que les containers soient nettoyés et détruits.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:ADR, IATA, IMDG, ADN

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

SURETE

Codes S	Phrases S
S24	Éviter le contact avec la peau.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S26	In case of contact with eyes, rinse with plenty of water and contact Doctor or Poisons Information Center.

RÉGLEMENTATIONS

chlorure-de-sodium- (CAS: 7647-14-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

France Threshold Limit Values for Occupational Exposure - VLE/VME (French)
OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

AQUARIUM SALT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 23-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-36

CD 2006/3 Page 9 sur 9

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
 - Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

Peut provoquer des gênes pour les yeux et la peau*.

* (preuves limitées).

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le Tableau des Ingrédients

R Codes

Phrases Risque

Date de livraison: 23-Décembre-2005

Imprimer la date: 1-Décembre-2006

Ce document est soumis au droit d' auteur. Sauf en cas d' utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par le loi relative au droit d' auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.